



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Securite des biens et des personnes

Question écrite n° 39790

#### Texte de la question

M Jean Gougy attire l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le fait que le terme de racket n'existe pas dans le code penal. Pourtant, une etude toute recente, realisee aupres de 1 600 adolescents de treize a seize ans des Hauts-de-Seine par l'INSERM, montre que 4 p 100 des jeunes interroges affirment avoir ete auteurs de « racket » et 15 p 100 disent en avoir ete victimes, les garcons (19 p 100) plus que les filles (10 p 100), ce qui atteste de la realite du phenomene. D'autre part, les organismes habiles a fournir des statistiques reconnaissent l'existence du racket qu'ils definissent comme le fait d'user de menaces, de chantage ou de violences pour se procurer le bien d'autrui. Il lui demande donc s'il ne serait pas souhaitable que le code penal prevoit nommement cette infraction.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Gougy Jean](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39790

**Rubrique :** Delinquance et criminalite

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 mai 1988, page 1943